



Vos contacts

Votre interlocuteur EDF

Direction Commerciale Régionale

Par courrier

Direction Commerciale Régionale
TSA 81412
44379 NANTES CEDEX 3

Par internet

e-mail : edfpro@edf.fr
www.edf.fr/entreprises

Par téléphone

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

09 70 82 15 73 (service gratuit + prix d'appel)

Urgence

Dépannage électricité Enedis :

09 72 67 50 46 (service gratuit + prix d'appel)

FLX06900391001532-07TPE01

Code EDI : 0000009003873

LA VINADIE

SCIC LA VINADIE

812 ROUTE DU PECH DE LA DAUSSE

46100 FIGEAC Cedex 0

Facture du 10/03/2026 n° 10247516021



Electricité

Montant Hors TVA 172,34 €

Montant TVA (payée sur les débits) 34,47 €

Facture TTC

206,81 €

Montant total à payer (TTC)

206,81 €

A défaut de paiement à la date prévue, le montant TTC dû sera majoré de pénalités pour retard au taux annuel de 12,15 % et d'une indemnité pour frais de recouvrement par facture de 40,00 €.

Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 10/04/2026 (sauf résiliation intervenue entre temps)
- Prochain relevé vers le 09/04/2026

Vous avez attesté être éligible aux Tarifs Réglementés de Vente d'électricité (TRVe). Vérifiez que vous remplissez toujours les critères d'éligibilité, précisés au verso de la facture.

Vos informations client

Vos références

Compte de facturation : **3330412862**
Compte commercial : 2020006401716

Informations d'adressage de facture

SIREN : 838610012

Votre contrat

Offre électricité : Tarif Bleu pour clients non résidentiels Option Base 30kVA

Nom du client

LA VINADIE

Lieu de consommation

Référence acheminement : 50077947786131
732 ROUTE DU PECH DE LA DAUSSE
46100 FIGEAC

Paiement par Prélèvement automatique

Vous serez prélevé d'un montant de

206,81 €

à partir du :

25/03/2026

sur le compte bancaire : FR XX XXXXX XXXXX 00507345654 XX

Détail de votre facture du 10/03/2026 n° 10247516021

Document à conserver 10 ans

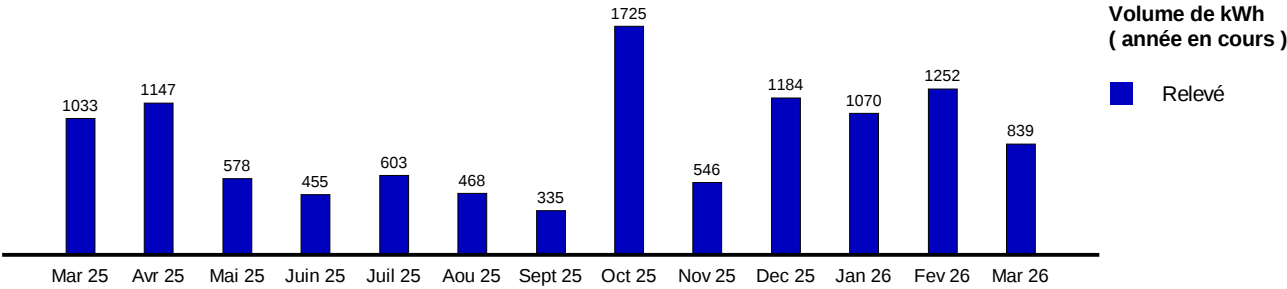
Données contrat

Tarif Bleu pour clients non résidentiels
Option Base 30kVA
Réf. de votre contrat 2010006935022
Prix réglementés
Souscrit depuis le 01/01/2023
Venant à échéance le

Données Point de Livraison

732 ROUTE DU PECH DE LA DAUSSE 46100 FIGEAC
Réf Acheminement Electricité : 50077947786131

Evolution de la consommation facturée en kWh



Total EDF Electricité *				142,10 €	HT
Abonnement électricité (HT)	Période		Prix unitaire HT	35,21 €	Taux de TVA
Abonnement	du 01/03/2026 au 31/03/2026		35,21 €/mois	35,21 €	20,00 %
Consommation (HT)	Période	Conso 839 kWh	Prix unitaire HT	106,89 €	Taux de TVA
Electricité Période unique	du 09/02/2026 au 08/03/2026	839 kWh	12,740 c€/kWh	106,89 €	20,00 %

* La part fixe de l'acheminement versé par EDF au gestionnaire de réseau est de 29,06 €, et la part variable est de 53,20 €

Services				0,00 €	HT
E-Services (Espace client, Bilan annuel)				INCLUS	Taux de TVA
Taxes et contributions (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)				30,24 €	Hors TVA
Accise sur l'Électricité	Période	Assiette	Prix unitaire HorsTVA		Taux de TVA
Contribution Tarifaire d'Acheminement	du 09/02/2026 au 08/03/2026	839 kWh	3,08500 c€/kWh	25,88 €	20,00 %
	du 09/02/2026 au 09/03/2026	29,06	15,00 %	4,36 €	20,00 %
Total Hors TVA pour ce site				172,34 €	Hors TVA
TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)		Assiette		34,47 €	
TVA à 20,00%			172,34 €	34,47 €	
Total TTC pour ce site				206,81 €	TTC

Données de comptage		
Identifiant de comptage : 062 Type de compteur : Compteur Linky		
Coefficient de lecture : 100		
Heures Creuses : 2H58-7H58 13H58-16H58		
Acheminement : Tarif BT inf 36kVA Courte Utilisation HP/HC associées à deux saisons		
Puissance souscrite actuelle (kW ou kVA) : 30,0		
Index (relevés / estimés)	index de début	index de fin
Base	47404 le 09/02/2026	48243 le 09/03/2026

Détail de votre facture du 10/03/2026 n° 10247516021**Données contrat**

Tarif Bleu pour clients non résidentiels Option
Base 30kVA
Réf. de votre contrat 2010006935022
Prix réglementés
Souscrit depuis le 01/01/2023
Venant à échéance le

Données Point de Livraison

732 ROUTE DU PECH DE LA DAUSSE 46100 FIGEAC
Réf Acheminement Electricité : 50077947786131

Prix

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé

Retrouvez l'ensemble de nos offres, des tarifs et autres informations sur la gestion de votre énergie sur www.edf.fr/entreprises

Par décision des Pouvoirs Publics, les tarifs réglementés de vente d'électricité évoluent au 01/02/2026. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.edf.fr/entreprises ou www.edf.fr/collectivites.

Critères d'éligibilité aux TRVe :

Sont éligibles aux tarifs réglementés de vente d'électricité :

- Les propriétaires uniques et les syndicats de copropriétaires d'un immeuble unique à usage d'habitation
- Les consommateurs finals non domestiques qui emploient moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels n'excèdent pas 2 millions d'€. Si vous ne respectez plus ces critères, vous devez souscrire une offre de marché auprès du fournisseur de votre choix.

Résiliation

Vous pouvez résilier votre contrat à tout moment sans préavis.

Réclamations

Vous souhaitez faire une réclamation écrite ? Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en deux étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais. **Etape 1** : vous adressez votre réclamation au Service Clients, dont les coordonnées se trouvent en haut à gauche de votre facture dans la rubrique contact ou directement depuis votre espace Client. **Etape 2** : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation à l'attention du Service Réclamation dont l'adresse figure en haut à gauche de votre facture, en précisant la référence de votre réclamation initiale. Vous avez sollicité par écrit le Service Clients, puis le Service Réclamation : si vous restez en désaccord avec la réponse du Service Réclamation, ou en l'absence de réponse à votre réclamation écrite depuis plus de deux mois, vous pouvez dans ce cas solliciter le médiateur du groupe EDF par internet sur <https://mediateur.edf.fr> ou par courrier au : Médiateur du groupe EDF – TSA 50026 – 75804 PARIS CEDEX 8. Indépendamment de ces recours, si, dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, en cas de litige à l'exécution du contrat, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie dans le respect de son champ de compétence déterminé par les articles L122-1 et suivants du Code de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou, par écrit, au Médiateur national de l'énergie - Libre Réponse n°59252 - 75443 PARIS CEDEX 9.

Origine 2024 de l'électricité des offres EDF sans option énergie renouvelable : 87,9% nucléaire, 7,2% énergies renouvelables (2% éolien, 3,1% solaire, 1,1% biomasse, 1% hydraulique), 4,3% gaz, 0,2% charbon, 0,4% pétrole

Origine 2024 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable (via le mécanisme des garanties d'origine, sans engagement de provenance/filière) :

97,4 % hydraulique : 95,9% France, 1,5% hors France (Allemagne, Croatie, Italie, Norvège)

2,2% éolien : 1,7% France, 0,5% hors France (Belgique, Italie)

0,3% solaire : France

0,1% Biomasse : France

Origine 2024 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable France (via le mécanisme des garanties d'origine France) :

80,4% hydraulique, 15,5% éolien, 4,1% solaire

Si votre option énergie renouvelable (sans engagement de provenance/filière ou France) est inférieure à 100%, le mix de votre offre correspond à la pondération des mix concernés ci-dessus en fonction du pourcentage d'énergie renouvelable retenu (ex : pour une option énergie renouvelable de 20% : le mix « énergie renouvelable 100% » s'applique pour 20% de la consommation et le mix sans option énergie renouvelable pour le reste de la consommation).

Origine 2024 de l'ensemble de l'électricité vendue par EDF à ses clients et indicateurs d'impact environnemental sur www.edf.fr

